



Numéro de l'acte	2024-96-FINVG
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

QUESTION N°2024-96

FINANCES : CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°1 – ANNEE 2024

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller délégué aux finances

Décision Modificative N° 1 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M7

Vu le Budget 2024 du CAMPING adopté le 15 avril 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Annexe Camping de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits

CHAPITRE/NATURE	INTITULE	BP 2024	DM N°1	BP+DM N°1
FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	49 497,24	14 837,45	64 334,69
75-7588	Autres	24 457,10	44 771,99	69 229,09
023	Autres Charge de gestion courante	54 344,34	59 609,44	113 953,78
INVESTISSEMENT				
001	Solde exécution section investissement	36 344,34	59 609,44	95 953,78
021	Virement section de fonctionnement	54 344,34	59 609,44	113 953,78

Ces ajustements de crédits ont pour objectif la bonne intégration des résultats de l'exercice 2023 après l'approbation du compte de gestion à la suite du conseil municipal du 15 Avril 2024

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe Camping pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0




Le secrétaire de séance,
Sébastien BERNARD



Fait à ARQUES
Le 9 juillet 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**

Affiché le 10 juillet 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Neuf Juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Trois Juillet Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **6 absents excusés sans pouvoir**

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Sébastien BERNARD.

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU.

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PREDHOMME.

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît ROUSSEL.

Peggy VAN GOETHEM-MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.